

Le lendemain, ou deux jours après la purgation, le malade se mettra à l'usage du demi-Bain d'eau de rivière, après l'avoir fait tiédir jusqu'à un degré de chaleur convenable, où il entrera vers les trois heures après midi, en plongeant son corps jusqu'au nombril seulement, & y restant une heure à chaque fois; en sortant du Bain le malade se mettra dans un lit bien bafiné pour se ressuyer, & en même-tems on lui donnera un bouillon; l'on continuera l'usage des demi-Bains pendant dix ou douze jours, & même davantage si le malade est beaucoup échauffé. Après avoir fini les Bains, il prendra tous les matins à jeun trois gros d'Opiatte, & insensiblement il augmentera la dose jusqu'à une demie once.

Quand la maladie est pressante on peut se dispenser des demi-Bains, & prendre l'Opiatte sans autre préparatif que la saignée & la purgation; j'en ai guéri plusieurs de cette manière sans les demi-Bains, pendant l'hiver précédent.

Il faut s'abstenir de vin, & prendre pour boisson ordinaire une Ptisane composée avec les racines d'Ozeilles, de Chicorée, de Fraiser, de Chiendent, de chacune une once pour faire deux pintes de Ptisane.

Les étrangers & les personnes qui ne sont pas à portée, sont invités d'envoyer le montant ou le prix des Remèdes par la voye des voitures publiques, avec un mémoire circonstancié de l'état du malade & de la maladie, le tout franc de port, à l'adresse de Mr. Marquet, ancien Médecin de la Cour de Lorraine, Doyen des Médecins à Nancy, Ville-vecille. On leur remettra à l'instant les remèdes convenables, avec un mémoire